Montréal

DEMANDE D'AUTORISATION

Service de l'environnement
Division soutien tech et infrastructures
Section Complexe environnemental Saint-Michel
2235 , rue Michel - Jurdant
Montréal (Québec) H1Z 4N1

POUR L'ELIMINATION DE LA TERRE

TELECOPIEUR : 514 872 - 9571

DEMANDEUR

COMPAGNIE :
ADRESSE :
VILLE :
CODE POSTAL :
RESPONSABLE :
TÉLÉPHONE : ( )
TÉLÉCOPIEUR: ( )
ADRESSE COURRIEL :

PROPRIETAIRE DES MATERIAUX

COMPAGNIE :
ADRESSE :
VILLE :
CODE POSTAL :
NOM :
TÉLÉPHONE : ( )
TÉLÉCOPIEUR : ( )

PAYEUR

COMPAGNIE :
ADRESSE :
VILLE :
CODE POSTAL :
RESPONSABLE :
TÉLÉPHONE : ( )
TÉLÉCOPIEUR : ( )

NO DE COMPTE :

Il est très important d'inscrire votre numéro de compte du C.E.S.M.

POUR INFORMATION 514 872 - 0377

NOM ET DESCRIPTION DU CHARGEMENT : _____

PROVENANCE DU CHARGEMENT : _____

QUANTITE

Nature du chargement : **TERRE AB** ☐

tm ou mc

(LES SOLS BC NE SONT PAS ACCEPTES AU C.E.S.M.)

DATE DÉBUT DES TRAVAUX / / DATE FIN DES TRAVAUX / /
(du transport des matériaux) (du transport des matériaux)

SURVEILLANT AU CHANTIER (À REJOINDRE EN TOUT TEMPS)

RESPONSABLE (NOM) : _____ TEL : _____

CELLULAIRE : _____ COURRIEL : _____

LABORATOIRE RESPONSABLE : **NOM:** _____ **TÉL :** _____

Une copie de cette demande ainsi que le billet de pesée dûment remplis doivent être présentés aux balances à chaque voyage.
J'affirme avoir pris connaissance de l'avis en vigueur et je m'engage à respecter toutes les conditions.

Signature du demandeur : _____ **Date : / /**

IMPORTANT Vous devez aviser le commis de pesée principal par fax 514 - 872 - 1703 ou par téléphone 514 872-0377, à chaque jour du nombre de camions et de voyages , avant 6h la journée même du transport.

espace réservé au CESM

Quantité autorisée : ☐ tm Période de validité : / /

Modification : ☐ tm Modification : / /

 # d'autorisation :

Signature du responsable :
C.E.S.M. _____

Critères ☐ Nb./Cam. ☐ Avis 12 roues ☐ Date : / /

rév. 01-2017

Veuillez retourner le formulaire complété à l'adresse courriel suivante : **reception.matieres@ville.montreal.qc.ca**

*IMPORTANT : Pour **chaque** voyage apporté au site, le chauffeur doit remettre une copie aux balances de la demande d'autorisation déjà approuvée par notre agent technique.*
À défaut d'avoir une copie de la demande, l'accès au site sera refusé au chauffeur.